

RAPPORT N° 98/4-43
au Conseil Municipal

OBJET

EXPLOITATION D'UNE UNITE DE FABRICATION
ET D'EMBOUTEILLAGE DE BIÈRE ET BOISSONS GAZEUSES

AVIS DE LA COMMUNE

Suite à l'Arrêté Préfectoral n° 98-0856/SG/DICV/3 daté du 30 avril 1998, il a été procédé sur le territoire de la Commune de Saint-Denis, du 25 mai 1998 au 25 juin 1998 inclus, à une enquête publique préalable à une autorisation préfectorale pour la régularisation d'une unité de fabrication et d'embouteillage de bière et boissons gazeuses, exploitée par la Société des Brasseries de Bourbon sise dans la Zone Industrielle dite du «Bas de La Rivière».

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal de la Commune où a été déposé le dossier d'enquête est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

La Société a pour objectif de fabriquer de la bière et des boissons gazeuses, de les conditionner, soit en bouteilles, soit en fûts et de les distribuer.

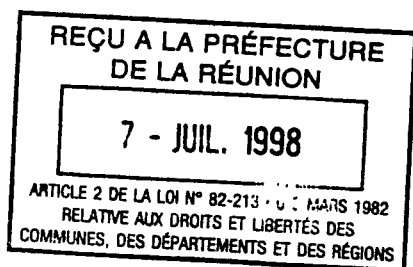
La limonaderie se situe actuellement Rue de la République à Saint-Denis et devrait déménager sur un terrain contigu à celui de la Brasserie (ex-SOAR) afin de :

- pallier la saturation actuelle de deux usines qui ont atteint un seuil d'encombrement critique ;
- déplacer la limonaderie qui se situe dans une zone résidentielle vers une Zone Industrielle.

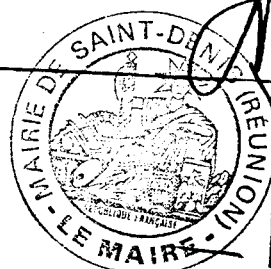
La régularisation de cette exploitation limitera les nuisances qu'elle pourrait causer au voisinage (activité limonaderie) et conduira les Brasseries de Bourbon à accroître son activité grâce à des installations plus fonctionnelles.

Je vous demande en conséquence de vous prononcer sur l'exploitation d'une unité de fabrication et d'embouteillage de bière et boissons gazeuses sur le territoire communal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 98/4-43
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 26 juin 1998**

OBJET

**EXPLOITATION D'UNE UNITE DE FABRICATION
ET D'EMBOUTEILLAGE DE BIERE ET BOISSONS GAZEUSES
AVIS DE LA COMMUNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/4-43 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint, présenté au nom de la commission Développement Economique/ Economie Alternative ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Emet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication et d'embouteillage de bières et boissons gazeuses présentée par la Société «Les Brasseries de Bourbon».

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1998

**Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND**

